MODIFICATION Nº 1 datée du 5 décembre 2025

apportée au prospectus simplifié daté du 20 juin 2025

relativement aux parts de la série A des

Fonds FÉRIQUE

Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes

Le prospectus simplifié daté du 20 juin 2025 (le « prospectus ») se rapportant au placement des parts des Fonds FÉRIQUE est par les présentes modifié comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1) REMPLACEMENT DU SOUS-GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DU FONDS FÉRIQUE ACTIONS CANADIENNES DE DIVIDENDES

MOTIF DE LA MODIFICATION

Le motif de la modification est le suivant :

Le 5 décembre 2025, Gestion FÉRIQUE, en sa qualité de gestionnaire des Fonds FÉRIQUE, a annoncé le changement du sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes.

Le ou vers le 19 janvier 2026, Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements (Jarislowsky Fraser), un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C, remplacera Gestion de placements Lincluden Limitée à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes. L'objectif de placement du Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes demeurera inchangé.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Par la présente, le prospectus simplifié du Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes daté du 20 juin 2025, est modifié de la façon suivante :

Partie A

Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille (pages 3 et 5)

1. Les textes des colonnes « **Sous-gestionnaire de portefeuille** », « **Fonds** » et « **Disposition de résiliation** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau présentant les sous-gestionnaires des Fonds FÉRIQUE (page 3) sont retirés intégralement dans les rangées portant sur le sous-gestionnaire « Gestion de placement Lincluden Limitée ».

2. Les colonnes « **Sous-gestionnaire de portefeuille** », « **Fonds** » et « **Disposition de résiliation** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau présentant les sous-gestionnaires des Fonds FÉRIQUE (page 3) sont modifiées par l'ajout des entrées suivantes, après le texte portant sur « Impax Asset Management Limited » :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Fonds	Disposition de résiliation
Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements Montréal (Québec)	Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes	Résiliation par l'une ou l'autre des parties sur préavis de 30 jours

3. Les textes des colonnes « **Gestionnaire de portefeuille ou sous-gestionnaire de portefeuille actuel** », « **Nom du représentant-conseil** » et « **Expérience des cinq dernières années** » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille** » du tableau présentant les principaux responsables de la gestion des portefeuilles des Fonds FÉRIQUE (page 5) sont retirés intégralement, dans les rangées portant sur le sous-gestionnaire « Gestion de placements Lincluden Limitée (Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes)» et remplacés par les entrées suivantes après l'entrée concernant le sous-gestionnaire « Impax Asset Management Limited » (page 6) :

Gestionnaire de portefeuille ou Sous-gestionnaire de portefeuille actuel	**Nom du représentant-conseil**	**Expérience des cinq dernières années**
Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements **(Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes)**	Charles Nadim	M. Nadim s'est joint à Jarislowsky Fraser en 2008 en tant qu'analyste de recherche en actions internationales et Amérique du Nord et a été nommé gestionnaire d'actions canadiennes en 2012. Il est Chef de recherche de Jarislowsky Fraser et gestionnaire de portefeuille principal des stratégies d'actions canadiennes. Il est également membre du Conseil de stratégie d'investissement de Jarislowsky Fraser, qui veille au respect de la philosophie d'investissement et du processus discipliné de longue date. Avant de se joindre à Jarislowsky Fraser, M. Nadim a travaillé pendant sept ans chez GE Asset Management Canada à titre d'analyste de recherche en actions et de gestionnaire de portefeuille.

<u>Contrats importants (page 12)</u>

La rubrique « **Contrats importants** » (page 12) est modifiée comme suit :

1. Le texte faisant référence à la convention de gestion entre Gestion FÉRIQUE et Gestion de placement Lincluden Limitée (deuxième tiré à la page 13) est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« - Une convention de gestion a été signée entre Gestion FÉRIQUE et Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements (Jarislowsky Fraser), en date du 4 décembre 2025. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités de gestion du sous-gestionnaire de portefeuille. Jarislowsky Fraser reçoit trimestriellement des honoraires, calculés sur la moyenne de la partie de l'actif net du Fonds qu'il gère à la fin de chaque mois, selon le barème négocié par Gestion FÉRIQUE pour le Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes. Pour des informations sur les modalités de résiliation de cette convention, veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille ».

<u>Restrictions en matière de placements (page 34)</u>

1. La sous-rubrique intitulée « **Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier** » sous la rubrique intitulée « **Restrictions en matière de placement** » est modifiée par le remplacement du premier paragraphe comme suit :

« Parce qu'ils sont des OPC gérés par des courtiers, le Fonds FÉRIQUE Revenu court terme, le Fonds FÉRIQUE Actions internationales, le Fonds FÉRIQUE Obligations mondiales de développement durable

et le Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes sont l'objet de certaines restrictions. Un Fonds géré par un courtier est un OPC dont le sous-gestionnaire de portefeuille est un courtier gérant.

2. Le deuxième paragraphe de la sous-rubrique intitulée « **Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier** » sous la rubrique intitulée « **Restrictions en matière de placement** » est modifié par l'ajout de la phrase suivante à la fin du paragraphe :

« Le sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes, Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements — un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C — est une filiale en propriété exclusive d'une entité qui constitue le principal actionnaire d'un courtier. Par conséquent, le Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes est un fonds géré par un courtier. »

3. Le troisième paragraphe de la sous–rubrique intitulée « **Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier** » sous la rubrique intitulée « **Restrictions en matière de placement** » est modifié comme suit :

« Gestion d'actifs CIBC inc., Goldman Sachs International L.P., BMO Gestion d'actifs inc. et Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements ont adopté des politiques et procédures afin de s'assurer du respect des exigences des articles 4.1 et 4.2 du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement par les Fonds FÉRIQUE pour lesquels ils agissent à titre de gestionnaires de portefeuille. »

Partie B

Nom, constitution et historique des Fonds FÉRIQUE (page 37)

1. Le texte de la rubrique portant sur les événements majeurs survenus au cours des dix dernières années, pertinents au Fonds (page 38) est modifié pour la rubrique **« Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes – Constitué le 1er octobre 2009 »** avec l'ajout du paragraphe suivant comme premier paragraphe :

« Le ou vers le 19 janvier 2026 – Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements remplacera Gestion de placements Lincluden Limitée à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds. »

Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes (page 60)

1. La colonne « Sous-gestionnaires de portefeuille » de la rubrique intitulée « Détails du Fonds » (page 60) est modifiée pour remplacer le sous-gestionnaire de portefeuille « Gestion de placements Lincluden Limitée » avec le sous-gestionnaire de portefeuille « Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements » :

2. La sous-rubrique intitulée « Stratégies de placements » sous la rubrique intitulée « Quels types de placement le Fonds fait-il? » est modifiée par le remplacement du premier, deuxième et troisième paragraphes par les paragraphes suivants:

Stratégie de placement

« Le Fonds est géré par le sous-gestionnaire Jarislowsky Fraser Gestion mondiale de placements (Jarislowsky Fraser), un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. La philosophie d'investissement du sous-gestionnaire se concentre sur les actions à grande capitalisation et de premier ordre dans des secteurs non cycliques en croissance qui offrent des dividendes durables.

Le sous-gestionnaire a tendance à mettre moins l'accent sur les secteurs cycliques et à diversifier les actifs dans différents secteurs afin de réduire la concentration dans les secteurs exposés aux prix des matières premières. La diversification est renforcée par des investissements dans des sociétés étrangères versant des dividendes qui affichent une croissance constante, des rendements élevés, des positions dominantes sur le marché, soit à l'échelle mondiale, soit dans leur propre région, et des bilans solides afin de réduire les risques financiers.

Conformément à la philosophie de l'équipe d'investissement du sous-gestionnaire, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans l'analyse fondamentale des investissements, la prise de décision et les activités de gestion. Pour mettre cela en œuvre, Jarislowsky Fraser a mis en place des outils tels qu'une fiche d'évaluation ESG développée à l'interne pour soutenir l'analyse fondamentale ascendante; il ne s'agit pas d'un outil de filtrage et il n'est pas, à lui seul, déterminant pour décider si Jarislowsky Fraser inclura un émetteur dans sa liste de couverture de recherche ou dans le portefeuille. »

3. La sous-rubrique intitulée « Stratégies de placements » sous la rubrique intitulée « Quels types de placement le Fonds fait-il? » est modifiée par le remplacement du cinquième paragraphe par le paragraphe suivant:

« Le Fonds peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 15% de l'actif net du Fonds. »

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, en leur version modifiée, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Les lois du Québec et de l'Ontario vous permettent aussi de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou de réclamer des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Vous devez toutefois exercer ces actions dans des délais déterminés.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter aux lois de votre province ou consulter votre conseiller juridique.

ATTESTATION DES FONDS

Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes

(collectivement, les « Fonds FÉRIQUE »)

La présente modification N° 1 datée du 5 décembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 20 juin 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 5 décembre 2025

TRUST BANQUE NATIONALE INC.,
À TITRE DE FIDUCIAIRE DES FONDS FÉRIQUE

« Marie-Soleil Lemieux »

Marie-Soleil Lemieux
Présidente et chef de la direction
Trust Banque Nationale inc.

« Morgan Leroy »

Morgan Leroy
Directeur, Services institutionnels
Trust Banque Nationale inc.

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes

(collectivement, les « Fonds FÉRIQUE »)

La présente modification N° 1 datée du 5 décembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 20 juin 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 5 décembre 2025

GESTION FÉRIQUE,
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS FÉRIQUE

« Louis Lizotte »

Louis Lizotte
Président et chef de la direction
Gestion FÉRIQUE

(Signant en sa capacité de chef de la direction)

« Jean-Pierre Nadeau »

Jean-Pierre Nadeau
Chef de l'administration
Gestion FÉRIQUE

(Signant en sa capacité de chef des finances)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION FÉRIQUE,
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS FÉRIQUE

« Jean-Pierre Dumont »

Jean-Pierre Dumont
Président du Conseil et
Administrateur

« Manon Beaulieu »

Manon Beaulieu
Administratrice

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes

(collectivement, les « Fonds FÉRIQUE»)

À notre connaissance, la présente modification N° 1 datée du 5 décembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 20 juin 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 5 décembre 2025

SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE,
À TITRE DE PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS FÉRIQUE

« Louis Lizotte »

Louis Lizotte
Président et chef de la direction
Services d'investissement FÉRIQUE

« Julie Parent »

Julie Parent
Chef de conformité
Services d'investissement FÉRIQUE

Gestion FÉRIQUE
Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec)
H3B 2N2

(514) 840-9206
1 888 259-7969
www.ferique.com